

Lundi 3 juin 2024 à Gevrey Chambertin

Madame la Directrice de la DDT de Côte d'Or  
Service de l'Eau et des Risques  
Bureau Police de l'Eau  
A l'attention de BOUGET Vincent  
57 rue de Mulhouse  
BP 53317  
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur le dossier de restauration de trois mares situées à Gilly-lès-Cîteaux et Charrey-sur-Saône, sous maîtrise d'ouvrage du syndicat du Bassin versant de la Vouge

Référence : 2024\_10\_DDT

Madame la Directrice,

Par courriel reçu le 14 mai 2024, vous m'avez transmis le dossier de restauration de trois mares situées à Gilly-lès-Cîteaux et Charrey-sur-Saône, sous maîtrise d'ouvrage du syndicat du Bassin versant de la Vouge.

C'est avec grande attention que je l'ai instruit.

Le dossier doit être compatibles et conformes avec le SAGE de la Vouge révisé le 3 mars 2014, comprenant notamment :

- Objectif général IV : Préserver et restaurer la qualité des cours d'eau et de leurs milieux annexes en améliorant leur fonctionnement morphologique et écologique ;
- Dispositions IV-1 : Mettre en place des Plans de Gestion sur les Zones Humides prioritaires ;
- Dispositions IV-2 : Conserver les Zones Humides existantes.

Et le SDAGE RM 2022-2027, notamment avec :

- Orientation Fondamentale 6B : Préserver, restaurer et gérer les zones humides ;
- Disposition 6B-01 : Préserver, restaurer, gérer les zones humides et mettre en œuvre des plans de gestion stratégique des zones humides dans les territoires pertinents.

La CLE note et se félicite qu'à la suite du projet de restauration d'une mare à Gerland en 2023, le Syndicat du Bassin versant de la Vouge propose de restaurer trois nouvelles mares.

Comme déjà évoqué dans son avis du 5 juin 2023, la CLE tient à rappeler que la réhabilitation des Zones Humides rend de nombreux services écosystémiques gratuits comme :

- L'amélioration du cadre de vie général ;
- L'amélioration de la qualité des eaux ;
- Le soutien des étiages des rivières et la réinfiltration des eaux dans les nappes alluviales ;
- L'accès à des points d'eau pour lutter contre les incendies, de plus en plus fréquents ;
- Être une source d'alimentation en eau du bétail et de la faune sauvage ;
- Être un lieu privilégié pour la biodiversité.

Le projet consistera à restaurer :

- 2 mares à Gilly-lès-Cîteaux de 550 et 110 m<sup>2</sup> ;
- 1 mare à Charrey-sur-Saône de 690 m<sup>2</sup>.

Il est prévu les travaux suivants :

- La remise en lumière d'une partie des mares par élagage des arbres les encombrant ;
- Le curage hétérogène des mares ;
- Le terrassement des berges en pente douce quand cela sera jugé nécessaire à leur bon fonctionnement.

Au vu de l'importance de restaurer les zones humides, la CLE de la Vouge donne un avis favorable sur la demande de restauration des trois mares situées à Gilly-lès-Cîteaux et Charrey-sur-Saône à Gerland sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat du Bassin versant de la Vouge.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

La Présidente de la CLE de la Vouge  
Florence ZITO

